



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Service de la citoyenneté  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

**Arrêté n° 345 fixant la liste des journaux habilités  
à publier les annonces judiciaires et légales (AJL)  
pour l'année 2020, dans le département des Landes**

**Le préfet,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises,

VU la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse,

VU le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour l'application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse,

VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale,

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales,

VU l'arrêté du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales,

**CONSIDÉRANT** les demandes d'habilitation présentées par les journaux intéressés, au titre de l'année 2020, accompagnées des pièces justificatives,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le préfet des Landes,

**ARRÊTE :**

**Article 1** - Pour l'année 2020, sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales, pour l'ensemble du département des Landes, les journaux désignés ci-après :

**Publication de presse :**

Titre de la publication de presse	Siège social de l'entreprise éditrice
Les Annonces Landaises	COMPO ECHOS 108 Rue Fondaudège 33000 Bordeaux
Les Petites Affiches Landaises	25 rue Gambetta, BP 40131 40103 Dax Cedex
Courrier Français	rue du Dr Jean Vincent, BP 20238 33028 Bordeaux Cedex
Sud-Ouest	23 quai de Queyries CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex
Le Sillon Gers-Landes-Pyrénées	Maison de l'Agriculture 124 boulevard Tourasse, 64000 Pau

### Service de presse en ligne :

Titre du service de presse en ligne	Siège social de l'entreprise éditrice
sudouest.fr	23 Quai de Queyries 33100 Bordeaux
Presselib.com	Société INDIGO 2 Avenue de Barèges 64000 Pau
actu.fr	13 Rue du Breil 35051 Rennes Cedex 9
Lesillon.info	124 Bld Tourasse 64078 Pau Cedex
20Minutes.fr	24-26 Rue du Cotentin 75015 Paris

**Article 2** - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er janvier 2020, sera passible des sanctions prévues à l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955 modifiée. Le préfet pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive, la radiation de la liste pourra être définitive.

**Article 3** - L'arrêté préfectoral n° 2018-409 du 7 décembre 2018 portant publication de la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales, dans le département des Landes, est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture des Landes, la sous-préfète de Dax, les maires du département et toutes les autorités de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

Une copie sera adressée au ministre de la culture, aux présidents du tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan et de Dax et aux journaux habilités cités à l'article 1 du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 31 DEC. 2019

Frédéric VEAUX



#### Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours : gracieux auprès du préfet des Landes, hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, ou contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulbos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)